

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 9 février deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
3 février 2023

Date de publication  
sur le site internet de  
la ville,  
13 février 2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 27

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINE, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Alexandre VOIMENT.

Procurations :

Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER à Mme Céline CIVES, M. Jacques TERRIAL à M. Bastien CORITON.

Étaient excusés :

Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITTLER.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-004	<b>Convention de travaux sous mandat SMBV Caux Seine, et Commune de Rives-en-Seine</b>
------------	--

Sollicité par le Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine en vue de l'aménagement d'une fascine vivante sur la parcelle ayant pour but de protéger la rue de la Cavée du Moulin des coulées de boue, il convient de passer une convention fixant les modalités des travaux à réaliser et les dispositions financières.

Le syndicat intervient en qualité de mandataire du propriétaire et s'engage donc à réaliser les travaux. Le coût total des travaux est estimé à 5 800 euros TTC, dont 80 % seront financés par des subventions, 10 % par le Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine et 10 % par la commune de Rives-en-Seine correspondant au reste à charge.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,  
Didier BOQUET

